PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences répond aux exigences déontologiques de respect du consentement, de confidentialité et neutralité.

Public visé	Toute personne souhaitant faire un point sur ses acquis et compétences ainsi que sur ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel. Toute personne qui est en questionnement ou qui ressent un besoin de changement professionnel : formation, évolution de carrière, ou reconversion.
Pré requis	Aucun
Modalités et conditions d'accès	Après une première prise de contact et avant toute contractualisation du bilan de compétences, un entretien préalable est réalisé soit par téléphone, visioconférence ou présentiel selon votre choix. Cet entretien est gratuit et sans obligation d'engagement. L'objectif étant de faire connaissance, faire le point sur votre situation et vérifier que le bilan de compétences correspond à vos besoins, ainsi que vous expliquer le contenu, la méthodologie et les modalités pratiques du bilan de compétences. Il est nécessaire de respecter un délai légal de 14 jours entre la prise de contact et le début du bilan.
Contenu détaillé	La trame du de compétences est définie par la loi et comprend 3 phases : 1. <u>Phase préliminaire</u> : ● Rappeler le cadre du bilan. ● Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire. ● Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin. ● Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan. ● Signature d'une charte d'engagement détaillant les engagements mutuels et le calendrier prévisionnel de rdv. 2. <u>Phase d'investigation</u> : ● Analyser les parcours personnel et professionnel. ● Analyser la personnalité, les besoins, valeurs, motivations, centre d'intérêts et compétences. ● Repérer et déterminer les pistes pour l'avenir. ● Investiguer l'environnement socio-économique et analyser la faisabilité des pistes de développement ● Choisir et définir un projet avec différentes alternatives. 3. <u>Phase de conclusion</u> : ● S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ● Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ● Construire un plan d'action détaillé.

	• Co-rédiger la synthèse du bilan avec remise et signature du support écrit. La synthèse est strictement confidentielle et ne peut être communiquée à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire. Un entretien de suivi d'une durée de 30 minutes à 1 heure sera proposé au bénéficiaire 6 mois après la fin du bilan de compétences.
L	• Identifier son profil professionnel en identifiant ses compétences, ses forces, ses centres d'intérêt et motivations à partir d'une relecture de ses parcours personnel et professionnel • Définir un projet professionnel réaliste tenant compte de ses envies, de son environnement personnel et de l'environnement socioéconomique. • Sécuriser son parcours professionnel en construisant un plan d'action détaillé.
Modalités pédagogiques	Le bilan de compétences se réalise soit en présentiel au cabinet A l'eSENSiel ou soit en distanciel en visioconférence avec traçabilité. Pour les sessions à distance, une assistance pédagogique et technique sera proposée et assurée en cas de problème technique. Les séances d'entretien en face à face avec la consultante durent 2 heures à intervalle de 15 jours en moyenne. A cela s'ajoutent un travail personnel guidé (1h entre les séance) à fournir entre les séances. Ce travail est essentiel à la progression et sera suivi par la consultante via des échanges par mail ou via un espace numérique dédié.
Moyens, outils et Méthodes	Le bilan de compétence sera adapté à vos besoins réels et à votre rythme. La consultante utilise des méthodes actives principalement tournées vers l'écoute active, le questionnement et la reformulation., couplées à des exercices permettant au bénéficiaire une mise en action autonome et d'être acteur de ses choix. La consultante pourra avoir recours à différents outils tels que des • Outils visuels et métaphoriques, • Tests psychométriques (PROFIL PRO 2, VOCATION) • Questionnaires d'autoévaluation, • Méthodes expérientielles Durant le bilan, le bénéficiaire sera également sensibilisé à la lecture de ses émotions et de ses ressentis corporels, vecteurs de messages, et sera accompagné à leur bonne gestion afin de les utiliser comme des leviers de développement personnel et d'aide à la décision.

Suivi de l'action	• Analyse des besoins et attentes au démarrage du bilan (Premier entretien avec la consultante + rendu compte). • A chaque séance, recueil des réflexions et questionnements, synthèse orale de la séance et recueil des impressions. Une traçabilité à la séance est effectuée dans la fiche de suivi (=suivi pédagogique) • Signature d'une feuille d'émargement à chaque séance. • Remise d'une synthèse écrite personnalisée en fin de bilan. • Proposition d'un entretien de suivi post bilan à 6 mois.
Evaluation de l'action	• A la fin du bilan, évaluation sur l'atteinte des objectifs fixés au démarrage du bilan lors de l'analyse des besoins (Choix des outils au regard des objectifs personnalisés du bénéficiaire, Grille d'évaluation renseignée par la consultante, Synthèse du bilan) • Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin du bilan • Remise d'un certificat de réalisation • Questionnaire à froid à 6 mois
Durée	La durée du bilan de compétences est de 18 heures et peut s'étendre jusqu'à un maximum de 24 heures selon les besoins individuels, réparties généralement sur plusieurs semaines.
Dates	La date de démarrage du bilan de compétences sera définie d'un commun accord avec le bénéficiaire. Un planning de rdv sera établit lors de la première séance et formalisé dans la charte d'engagement.
Lieux	En présentiel au cabinet A l'eSENSiel au 137, chemin des Closures 88380 ARCHES Ou A distance en visio conférence.
Tarif(s)	Pour 18 heures d'accompagnement, le tarif est de 2070 euros (Non soumis TVA).
Accessibilité	Nos locaux ne sont pas accessibles au PMR car l'accès au cabinet nécessite d'emprunter un escalier. En cas de besoins d'une personne PMR, la possibilité de réaliser le bilan de compétences à distance ou dans un lieu loué pour l'occasion reste envisageable. En cas d'aménagement spécifique nécessaire, le bénéficiaire est invité à le signaler dès l'entretien préalable ou au plus tard lors de l'analyse de besoin afin d'adapter au mieux les moyens pédagogiques et techniques utilisés..
Contact	Audrey BEGEL 06.11.69.66.37 ou contact@alesensiel.fr